

Postulat communal

Objet : Publication des annonces du pilier public sur le site internet de la commune

À l'attention du Conseil communal,

Considérant :

1. Que les piliers publics sont des outils traditionnels et essentiels de communication pour les annonces officielles et informations importantes de la commune.
2. Que de plus en plus de citoyens utilisent Internet comme principale source d'information.
3. Que la diffusion des informations sur le site internet de la commune permet une plus grande accessibilité et transparence des informations communales.
4. Que la publication en ligne compléterait les affichages physiques et toucherait une population plus large, y compris ceux qui ne peuvent pas se déplacer pour consulter les piliers publics.

Nous, les soussignés, proposons le postulat suivant :

1. Que toutes les annonces et publications affichées sur les piliers publics de la commune soient également publiées sur le site internet officiel de la commune dans les plus brefs délais.
2. Que le site internet de la commune dispose d'une section « pilier public » afin d'identifier clairement les publications s'y trouvant.
3. Que des mesures soient prises pour informer les citoyens de cette nouvelle initiative, par exemple par le biais du bulletin d'information communal (BassInfos).

Justification :

La publication des annonces sur le site internet de la commune permettra de moderniser et d'améliorer la communication entre la municipalité et ses habitants. Cela assurera une meilleure diffusion des informations importantes, augmentera la transparence des actions communales et facilitera l'accès aux informations pour tous les citoyens, y compris ceux ayant des difficultés à se déplacer. Pour rappel ce mode de communication complémentaire est notamment lié à l'adoption de la nouvelle constitution cantonale du 14 avril 2003. Il est à noter que seul l'affichage au pilier public a une valeur légale. La demande est d'avoir une section clairement identifiée comme telle sur le site web.

Conclusion :

Nous demandons donc au Conseil communal de bien vouloir examiner et approuver ce postulat, afin de renforcer la communication et la transparence au sein de notre commune.

Les soussignés :

1. Guillaume Hayoz

2. Grégory Rossi

3. Laure Treboux

4. Anne-Marie Badel

5. François Martignier

6. Rémy Damond

7. Olivier Ramel

